



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

<u>Date de la convocation</u> : 27 Février 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Six Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 3 Mars 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence		X	FALEMPE Marie-Françoise
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Elodie CARPEZA	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	BONNET Guy
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	FOUCAUT Alain
<u>Objet de la délibération</u> : Délibération rectificative portant sur les dépenses reprises dans le ¼ des crédits d'investissement 2024 en 2025	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstention : 2			

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-046 suite à la demande du Service de Gestion Comptable d'Orchies pour être en adéquation avec la circulaire de la Préfecture du Nord en date du 30/12/2024 où est indiqué au paragraphe 3.1 relatif aux crédits d'investissements que les dépenses inscrites au compte 1641 et celles relevant des restes à réaliser ne peuvent être retenues.

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut dans l'attente du vote du budget, décider, par délibération de son Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses intervenant avant l'adoption du Budget primitif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture des crédits au budget 2025 pour les dépenses d'investissement au maximum du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le



ID : 059-215906298-20250306-2025_007-DE

Compte	Désignation	B.P.	Reste à réaliser	Virement de crédits	Budget Global	Quart d'investissement
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	9500		-300	9200	2 300,00
203	Frais d'études, recherches et développement			300	300	75,00
TOTAL	Chapitre : 20	9500		0	9500	2 375,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	2250			2250	562,50
2116	Cimetières	14500		-8700	5800	1 450,00
2131	Bâtiments publics	6600			6600	1 650,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	0				0,00
2138	Autres constructions	1500			1500	375,00
2151	Réseaux de voirie	79600	-25718,74		53881,26	13 470,32
2152	Installations de voirie	1000			1000	250,00
2158	Autres installations, matériel et outillage	6500			6500	1 625,00
2183	Matériel informatique	4400			4400	1 100,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	7650		8700	16350	4 087,50
2188	Autres	12000			12000	3 000,00
TOTAL	Chapitre : 21	136000	-25718,74	0	110281,26	27 570,32
231	Immobilisations corporelles en cours	34490,09	-14490,09		20000	5 000,00
TOTAL	Chapitre : 23	34490,09	-14490,09	0	20000	5 000,00
	Total des DEPENSES	179990,09	-40208,83	0	139781,26	34 945,32

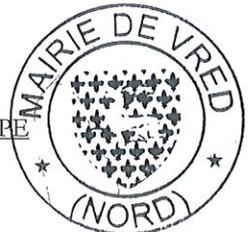
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Elodie CARPEZA

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11 MARS 2025 et de la publication le 11 MARS 2025

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

